

INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres renvoient aux numéros de pages.

-A-

Acte désintéressé, 153

Administrateur du bien d'autrui

Voir **Administration du bien d'autrui**

Administration de la fiducie

Droits et obligations, 69

Administration du bien d'autrui

Confusion entre les obligations et les devoirs, 80-81

Consécration, 13

Contraintes, 7

Par le fiduciaire, 65-67, 68, 72

Tiers, 80

Types, 154-155

Affectataire

Autonomie, 155-156

Devoirs, 148-149, 155-156

Pouvoirs, 148-149, 155, 164

Supervision, 159

Affectation

Architecture du *Code civil du Québec*, 4-5

Compréhension, 4, 58, 142-143

Description, 143, 155

Distinction avec division patrimoniale, 59-60, 146-147

Effet, 50, 149

Intervention d'un tiers, 156

Possibilité créée, 155

Technique juridique, 149-150, 164

Voir aussi **Patrimoine d'affectation**

Appartenance-maîtrise

Description du concept, 106-107

Parallèle avec la propriété, 107

Appropriation

Biens, 3

Caractère équivoque, 61-62

-B-

Bénéficiaire

Droit

– Actuel, 77

– Dans les biens, 67-68

- Patrimonial, 76-77
- Prestation, 78
- Type de droits, 65, 78-79

Nécessité, 76, 160

Patrimoine distinct, 64

Types de bénéficiaires, 81

Voir aussi **Fiducie**

Biens

Notion, 109

Techniques juridiques

- Affectation, 3, 84
- Appropriation, 3, 84

-C-

Cestui

Voir **Trust**

Charge

Définition, 74

Parallèle

- Avec devoir, 74
- Avec obligation, 74

Constituant

Droit dans les biens, 65, 68

Patrimoine distinct, 64

Régulation des pouvoirs du fiduciaire, 72

Rôle

- Après la création de la fiducie, 70, 160
- Création de la fiducie, 69
- Droit de regard, 71
- Gestes concrets, 69

Types de droit, 65

Voir aussi **Fiducie**

-D-

Définition

Charge, 74

Droit, 27

Droit subjectif, 101

Droits sans sujet, 23

Institution, 32, 53

Obligation, 74

Paradigme, 89

Patrimoine, 49, 121

Patrimoine d'affectation, 52

Pouvoir, 73

Prérogative, 102

Trust, 45

Dépersonnalisation des droits

Adeptes, 1-3

Devoir

De l'affectataire, 148-149, 155-156

Du fiduciaire, 78-79

Parallèle avec charge, 74

Division (patrimoniale)

Distinction avec affectation du patrimoine, 59-60, 146-147

Droit

Concept, 105

Définition, 27

Intérêt, 98-99

Jouissance, 98

Parallèle avec le pouvoir et la prérogative, 102-106

Titulaire, 99

- Droit certain**, 78, 80
- Droit désintéressé**, 159
- Droit individuel**, 93
- Droit objectif**
 Démonstration, 36-37
 Opposition au droit subjectif, 93-94, 96, 132
 Première itération, 94
- Droit privé**
 Changement, 137-138
 Conception, 156
 Description, 6, 139, 166
 Droit civil québécois, 6
- Droit subjectif**
 Alternative, 51
 Application
 – Common law, 23-24
 – Droit civil, 24
 Critique, 26-27, 49-50, 82
 Définition, 101, 113
 Description, 21-22, 25, 42, 47-48, 100-101, 106, 108-109, 113
 Disparition, 139-140
 Distinction, 104
 Limitation, 140
 Notion
 – Apparition de l'adjectif « subjectif », 92-93
 – Appartenant-maîtrise, 106-107
 – D'intérêt, 99-101, 132-133
 – De pouvoir, 101-103
 – De prérogative, 102
 – De propriété, 107-108
 – De volonté, 97-100
 – Doctrinale, 91
 – École de pensée, 95
 – Historique, 90-91, 95
 – Insuffisance, 97
 – Polysémie du mot « droit », 91-92
 – Première itération, 94
 – Théorie mixte, 100
 Opposition au droit objectif, 93-94, 96, 132
 Parallèle
 – Avec le patrimoine, 118, 131
 – Avec le sujet de droit, 89
 – Avec les droits sans sujet, 141, 149
 Reconnaissance à travers une situation juridique, 109
 Remise en cause, 26-29, 31, 95-97
 Source de droit, 97
 Substance, 101
Voir aussi **Appartenant-maîtrise, Bien, Fonctions sociales des droits, Intérêt, Pouvoir, Prérrogative, Propriété, Remise en cause du droit subjectif, Volonté**
- Droits affectés**
 Alternative, 51
 Description, 43
 Parallèle avec droits sans sujet, 43, 141
- Droits sans sujet**
 Affectation, 149-150
 Attributaires de pouvoir, 141
 Définition, 23
 Existence, 21-22, 26, 41, 84, 165

Force d'attraction, 88-89
 Histoire et évolution, 87-88
 Importance, 87-88
 Indice d'intégration, 62
 Institution paradigmatique, 90
 Parallèle

- Avec le droit subjectif, 141, 149
- Avec le patrimoine, 142
- Avec le sujet de droit, 141
- Avec les droits affectés, 43, 141

 Prérogatives, 149-150
 Racines, 84
 Résistance, 21-22

Droits versus Droit

Distinction entre sujet de droits et sujet du Droit, 38, 150
 Distinction entre théorie générale du Droit et théorie générale des droits, 140

-F-

Fiduciaire

Administration du bien d'autrui, 65-67, 68, 72
 Devoir, 78-79
 Double identité, 74
 Essentialité, 75-76, 78
 Patrimoine distinct, 64
 Pouvoir, 72-75, 78
 Responsabilité, 74, 78, 160
 Rôle

- Acceptation de la charge, 71
- Débiteur personnel, 72, 74
- Maîtrise des biens, 72

Types de droit, 65
Voir aussi **Administration du bien d'autrui, Fiducie, Pouvoir**

Fiducie

Acteurs

- Bénéficiaire, 64-65, 67, 76-79
- Constituant, 64-65, 69-71
- Droit personnel ou réel, 67
- Fiduciaire, 64-67, 71-76
- Relation tripartite, 159

 Administration de la fiducie, 68-69
 Application, 3-4
 Description, 52-53
 En common law, 6-7
 En droit français, 3
 Exemple type de patrimoine but, 148
 Histoire

- Lien avec la théorie de l'institution, 53-54
- Révision du *Code civil du Québec*, 54
- Théorie du patrimoine bicéphale, 56

 Implication des tiers, 80
 Modalités

- Administration du bien d'autrui, 7, 13, 65-67, 68, 72, 80-81, 163
- Attributs, 115
- Éléments essentiels à sa constitution, 63-64
- Forme juridique, 52
- Mesures de surveillances et de contrôle, 160
- Nature, 63-64

- Opérations juridiques, 63
 - Options rejetées
 - Fiduciaire comme propriétaire, 55
 - Personne morale, 55
 - Surveillance
 - Exemple, 162
 - Types, 160-161
 - Vérification, 161
 - Tiers fiduciaire, 163-164
 - Unique exemple de patrimoine d'affectation, 3, 62, 64, 81, 159
 - Voir aussi* **Administration de la fiducie, Administration du bien d'autrui, Bénéficiaire, Constituant, Fiduciaire, Fiducie-patrimoine d'affectation, Patrimoine d'affectation**
 - Fiducie-patrimoine d'affectation**
 - Description, 115
 - Origine, 42, 52
 - Voir aussi* **Fiducie, Patrimoine d'affectation**
 - Fonctions sociales des droits**
 - Absence de compromis, 39
 - Droit de propriété, 37
 - Droit objectif, 36-38
 - Droits sans sujet, 41
 - Importance des conceptions objectivistes, 30
 - Notion abstraite, 30
 - Prérogatives juridiques, 39
 - Présence du droit subjectif, 29
 - Rapport avec l'État, 29
 - Théorie de la relativité des droits et de solidarité sociale, 40-41
 - Virage en droit du subjectivisme à l'objectivisme
 - Accent sur la fonction sociale des lois, 33-34
 - Conclusions, 36
 - Théorie de l'institution, 32, 36
 - Théorie positiviste, 34-36
 - Voir aussi* **Droit objectif, Théorie de l'institution, Théorie de la relativité des droits et de solidarité sociale, Théorie positiviste**
- G-
- Gage-commun**, 128-129
- I-
- Imputabilité**, 130-131
 - Institution**
Voir **Théorie de l'institution**
 - Intéressé**, 162
 - Intérêt**
 - But du droit, 101, 113-114, 132-133
 - Parallèle
 - Avec la volonté, 48, 99-100
 - Avec le sujet de jouissance, 116
- M-
- Maître**, 107-108

Maîtrise

Description, 107-108
Par le fiduciaire, 66, 72

-O-

Obligation

Définition, 74
Parallèle avec charge, 74

-P-

Paradigme

Définition, 89

Patrimoine

Affectation et division, 59-60
Définition, 49, 121
Dépersonnalisation, 144
Dissociation du sujet de droit, 150-151
Intégration dans le droit, 118-120
Masse de biens

- Description, 122, 143
- Exemple, 122
- Limitation, 143
- Omission, 123
- Vision unidimensionnelle, 122-123

 Modèles concomitants

- Description, 151
- Distinction, 152
- Modalités d'exercice, 152-153

 Notion confuse, 119-121
Notion dynamique

- Description, 127-130, 143

 Origines, 120-121

Parallèle

- Avec l'universalité juridique, 65, 144-145
- Avec le droit subjectif, 118, 131
- Avec le sujet de droit, 118-119, 127, 131, 144
- Avec les droits sans sujet, 142

Rattachement à la personne, 59-60

Reffet de la personnalité

- Conséquences, 125
- Construction juridique double, 124, 134
- Description, 123-124
- Exemple du droit des successions, 125-126

Théorie de base du *Code civil du Québec*

- Ambiguïté, 57
- Compréhension, 57
- Distinction entre les modes d'affectation, 57-58
- Modalités du patrimoine, 58-59
- Présupposés, 58
- Reflet de la structure du code, 130-131

Théorie objective du patrimoine, 144-148

Trinité

- Description, 126-127
- Effets, 127
- Omniprésence, 128

Types, 48-49

Valeur explicative, 126

Voir aussi **Patrimoine d'affectation, Théorie objective du patrimoine**

Patrimoine but

Description, 147-148
 Distinction avec le patrimoine
 subjectif divisé, 147
 Exemple type, 148

Patrimoine d'affectation

Absence de définition, 52, 82
 Autonomie, 76, 149, 166
 But, 1
 Concept juridique, 2, 50
 Définition, 52
 Entrée en vigueur, 1-2
 Exemples internationaux, 82-83
 L'article 915 du *Code civil du Québec*
 – Distinction propriété/
 appropriation, 61
 – Son impact, 3
 La fiducie comme unique
 exemple, 3, 62, 64, 81, 159
 Lien de droit, 51
 Nature, 57-58, 60-61
 Parallèle avec l'universalité
 juridique, 65
 Rejet par la France, 3
 Théorie, 57
Voir aussi Affectation,
**Fiducie, Fiducie-patrimoine
 d'affectation, Patrimoine**

Patrimoine subjectif divisé

Description, 146-147
 Distinction avec le patrimoine
 but, 147
 Exemples, 147

Personnalité juridique

Attributs, 115
 Parallèle avec sujet de droit, 112

Personne

Rattachement au patrimoine,
 59-60

Personne morale, 113**Personne physique, 112****Pouvoir**

Codification, 82
 Définition, 73
 Intérêt, 73
 Notion
 – Compréhension, 102
 – Consécration, 7
 – Limites, 7
 – Parallèle avec le droit et la
 prérogative, 102-105
 – Sens technique, 103
 – Substance du droit
 subjectif, 101

Prérogative

Définition, 102
 Parallèle
 – Avec le droit et le pouvoir,
 102-106
 – Avec une situation
 juridique, 104-105
 Types de prérogatives, 104-105
 Variation, 104

**Prérogative juridique, 7, 73,
103****Propriété**

Essor, 108
 Parallèle
 – Avec l'appartenance-
 maîtrise, 107

- Avec le droit subjectif, 108

-R-

Responsabilité civile, 160

-S-

Situation juridique

Description, 38-39, 41, 139-140

Parallèle avec prérogative, 104-105

Reconnaissance d'un droit subjectif, 109

Sujet de disposition

Conception, 114, 134

Distinction avec sujet de jouissance, 114, 116, 133

Sujet de droit

Disparition, 139-140

Dissociation du patrimoine, 150-151

Distinction avec sujet du droit, 116

Importance, 141

Institution paradigmatique, 90

Notion

- Assimilation à d'autres notions, 111
- Entités visées, 111-112, 115, 117
- Technique patrimoniale, 116

Parallèle

- Avec la personnalité juridique, 112
- Avec le droit subjectif, 89, 110

- Avec le patrimoine, 118-119, 127, 131, 144, 150

- Avec les droits sans sujet, 141

Technique juridique, 114-115

Types

- Sujet de disposition, 114-116, 133-134
- Sujet de jouissance, 114-116, 133-134
- Sujet de mission, 150

Voir aussi **Sujet de disposition, Sujet de jouissance**

Sujet de jouissance

Centre de gravité du droit, 116

Conception, 114, 134

Distinction avec sujet de disposition, 114, 116, 133

Parallèle avec l'intérêt, 116

Sujet de mission, 150

Sujet du Droit

Dédoublement, 150, 166

Distinction avec sujet de droit, 116

-T-

Théorie de l'institution

Accent sur un fait social, 36

Confirmation de la thèse objectiviste, 32

Description et définition de l'institution, 32

Lien avec la fiducie, 54

Théorie de la relativité des droits et de solidarité sociale

Description, 40

Comparaison avec d'autres théories, 40-41

Théorie générale des droits, 48, 140**Théorie générale du Droit,** 5, 43, 48**Théorie objective du patrimoine**

Description, 145

Élaboration, 145

Idée centrale, 144

Types de patrimoine

- Patrimoine but, 147-148
- Patrimoine subjectif divisé, 146-147

Voir aussi **Patrimoine but, Patrimoine subjectif divisé****Théorie positiviste**

Comparaison avec d'autres théories, 35

Description, 34-35

Trust

Compréhension, 42, 144

Définition, 45

Description, 56

Éléments essentiels, 44

En common law

- Compréhension, 45
- Description, 44
- Distinction, 43
- Rapport entre le *cestui* et le *trustee*, 44-45

En droit civil

- Application, 46, 49
- Distinction, 43
- Utilisation de concepts, 46

Exemples de trusts, 45

Trustee*Voir* **Trust****-U-****Universalité juridique**

Parallèle

- Avec le patrimoine, 65, 144-145
- Avec le patrimoine d'affectation, 65

-V-**Volonté**

Compréhension, 97

Nécessité à l'exercice des droits, 97-98, 113

Parallèle avec l'intérêt, 48, 99-100